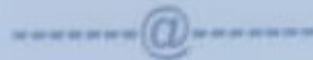


Cotonou, le 26 MARS 2019

000778

N° /ANaTT/MIT/DA/DTIT/SA

NOTE CIRCULAIRE



Dans le cadre de la réforme du système d'immatriculation et de ré-immatriculation des véhicules en République du Bénin, les livrets de bord sont supprimés pour compter du 1^{er} Avril 2019.

Au cours de la semaine du 25 Mars 2019, les livrets de bord de couleur orange peuvent être utilisés en lieu et place des livrets de bord de couleur crème pour tenir compte de l'épuisement du stock de la Société des Plaques et Accessoires (SPA) Bénin. En outre, la couleur de plaques sollicitée pour un véhicule sera conforme à la commande.

Le Directeur Général de l'Agence Nationale des Transports Terrestres compte sur la bonne compréhension et le civisme de tous les usagers concernés.

Le Directeur des Titres de Transports est chargé de la mise en application et du suivi rigoureux de la présente note circulaire qui prend effet pour compter de la date de sa signature.

Le Directeur Général,

Thomas AGBEVA



Ampliation :

- MIT (ATCR)

Copies :

- MIT (ATCR)
- Affichage
- Chrono